



Numéro de l'acte	2018-100-STAL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.8.5

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018

### QUESTION N°2018-100

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE** : Effacement du réseau électrique basse tension et pose des réseaux d'éclairage public rues de la Gare et de Boulogne – Désignation d'un Maître d'ouvrage unique – Signature de la convention

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

---

La Ville d'Arques, en collaboration avec la Fédération Départementale d'Energie (FDE 62), projette la réalisation de travaux au sein des rues de la Gare et de Boulogne :

- Enfouissement du réseau de distribution électrique basse tension
- Enfouissement du réseau d'éclairage public et du réseau de télécommunication

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement de réseau de distribution relève de la compétence de la FDE, celle relative à la pose des réseaux d'éclairage public incombe à la commune.

L'ensemble de ces travaux se réalisant sur une même portion de voirie communale, ils peuvent être considérés comme portant sur un ouvrage unique. La mise en œuvre, tant sur le plan technique que financier, implique donc une co-maîtrise d'ouvrage de la FDE et de la commune.

Afin de simplifier le déroulement de l'opération, il est proposé de désigner la commune comme Maître d'ouvrage unique pour l'ensemble des travaux d'effacement, tant au niveau du réseau de distribution électrique basse tension que d'éclairage public.

La présente convention détaille notamment les engagements du Maître d'ouvrage unique, les obligations d'informations auprès de la FDE 62, les opérations relatives à la réception et la remise des ouvrages, ainsi que sa durée.

Le financement de l'opération est réparti comme suit :

- La Fédération assume entre 40% et 80% du coût des travaux en fonction de la sécurisation mesurée sur le taux de fils nus enfouis, 40% à 80% pour le coût travaux concernant l'éclairage public et 10% du coût pour le matériel d'éclairage public (candélabres...). Cette participation sera plafonnée à 120 € par point lumineux
- La commune assume le reste des dépenses de l'opération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- De désigner la commune « Maître d'ouvrage unique » dans le cadre des travaux d'effacement du réseau électrique basse tension et d'éclairage public rues de Boulogne et de la Gare
- D'accepter la répartition du financement de l'opération
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention y afférent

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 19 septembre 2018

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018**

**Affiché le 20 septembre 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit le vingt septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 13 septembre 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON  
Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Christian DIRIX  
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT  
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS  
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND  
Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Corinne REANT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **23 présents**
- **0 absent non excusé**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **6 absents excusés avec pouvoir**

**Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS est nommé secrétaire de séance.**